

Compte-rendu de la commission extra-scolaire du 28 mai 2015

Présent(e)s : Mme Roy (Adjointe aux affaires scolaires), M. Pichereaux (Coordinateur des APE pour la Mairie), Mme Christophe (responsable du service scolaire et de restauration scolaire), Mme Petit (Conseillère municipale affiliée à la jeunesse), Mme Chovin-Rauflet (FCPE), Mme Meunier (FCPE), Mme Naffrechoux (APEIM), M. Chaté (APEIM), M. Carré (Directeur Ecole Racault), Mme Ladois (Directrice Ecole Gerbault), M. Cailleaud (Directeur-Adjoint du centre de loisirs)

I / Validation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu de la municipalité est validé.

II / A.P.E

M. Pichereaux résume cette année scolaire d'A.P.E en quelques chiffres :

- 678 enfants sur 3 établissements de 6 à 12 ans
- 54 acteurs impliqués
- 42 salles et lieux (majoritairement à proximité des écoles).

La FCPE souhaite connaître les résultats de l'enquête menée par la mairie sur la satisfaction des familles et des enfants lors des APE. Mme Roy explique qu'il y a eu peu de retours des parents, (les enfants ayant rempli le questionnaire sur place à la fin des APE). Ainsi 29 parents ont complété le questionnaire pour 678 enfants ! La FCPE remarque que dans ces conditions, ce n'est pas très représentatif de l'opinion générale.

Mme Meunier fait observer que la durée des Activités Péri-éducatives est trop juste pour mener à leur terme certains projets. En effet, faute de temps ces travaux sont entamés et ensuite délaissés des enfants car non terminés. Il en résulte une frustration des élèves et un mécontentement des parents. M. Pichereaux reconnaît le problème et précise qu'avec le changement du calendrier scolaire l'an prochain, le problème sera amplifié, certaines périodes scolaires étant très courtes. Mme Ladois propose de changer de système et de diviser le temps scolaire en 4 périodes sans tenir compte des vacances scolaires. L'équipe d'animateur pense que c'est une très bonne idée, la municipalité va donc étudier le sujet.

Un autre problème est soulevé, celui du peu d'animateurs dans la cours en fin d'APE. M. Pichereaux et Cailleaud expliquent qu'en effet, la gestion du temps est compliquée à partir de 15h50. La raison invoquée est que de nombreux animateurs doivent se rendre sur d'autres lieux en prévision de la sortie et de la garderie péri-scolaire de 16h.

Les associations de parents d'élèves demandent, depuis un certain temps déjà, plus de complémentarité avec le programme scolaire. Selon M. Pichereaux, ce sera chose faite dès la rentrée prochaine. De nouvelles activités seront proposées aux enfants comme la découverte des métiers (les parents seront peut-être sollicités) ou encore la formation aux premiers secours.

III / CLAS

Un Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) est mis en place sur deux établissements élémentaires sur trois (P. Racault et J. Ferry). 8 bénévoles et animateurs aident à la réalisation des devoirs et font de l'accompagnement scolaire et 36 enfants bénéficient de ce soutien. M. Pichereaux explique que le système fonctionne bien mais le manque de bénévoles se fait régulièrement sentir. Mme Roy propose de publier un article proposant aux habitants de Montlouis de s'impliquer dans ce projet, dans le prochain Vivacité.

IV / Etudes surveillées

La date de la fin de l'étude surveillée a été fixée au 26 juin. Mme Roy annonce que l'an prochain le même système sera appliqué, études surveillées (sans accompagnement des enseignants) pour les enfants du CP au CM2 et du lundi au vendredi.

Mme Meunier constate que l'étude surveillée destinée aux CP est compliquée à appliquer et qu'il vaudrait mieux éviter d'accueillir des élèves de ce niveau en étude. En effet, en CP, les enfants ont essentiellement de la lecture à voix haute. M. Carré explique qu'à Racault le corps enseignant tente de dissuader les familles ayant des enfants en CP. Résultat, il n'y a pas eu de CP inscrits à l'étude surveillée dans cet établissement.

Mmes Meunier et Chovin-Rauflet demandent à Mme Roy que la différence entre **études surveillées** et **études dirigées** soient réexpliquées aux familles. En effet, les associations de parents d'élèves constatent toujours un manque de communication évident entre les services scolaires de la municipalité et les familles. Nombre d'entre elles ne sont pas clairement informées qu'il s'agit là d'études surveillées par un adulte et non d'études dirigées (dans lesquelles un adulte aiderait à la réalisation des devoirs).

V / Transport scolaire

Mme Roy annonce qu'il n'y aura pas de changement concernant les transports scolaires l'année prochaine.

Mme Meunier souhaite attirer l'attention sur un problème survenu sur la ligne rouge, depuis un changement récent de chauffeur. Il semblerait que le chauffeur de bus, en avance le matin, attende l'horaire exacte pour quitter l'arrêt, et ce même si tous les enfants sont déjà montés dans le car. Probablement du fait de cette attente, le bus s'arrête avant l'arrêt (Chapitre) alors même que c'est un des rares arrêts sécurisés par une chicane. Les parents demandent à ce que les enfants puissent monter à l'endroit de l'arrêt sécurisé. De plus, certains chauffeurs repartent de l'arrêt avant que les enfants ne soient attachés. Mmes Roy et Christophe en prennent note et vont demander des explications.

VI / Pause méridienne & Garderie Périscolaire

Le problème de surveillance des toilettes à P. Racault sera traité différemment l'an prochain. La surveillance sera plus active et les toilettes seront accessibles aux enfants 15-20 minutes en début et en fin de pause méridienne. Bien entendu si un élève souhaite se rendre aux toilettes entre temps, les animateurs lui ouvriront l'accès.

Mme Naffrechoux souhaite connaître le dénouement de l'incident survenu à Racault (des pétards ont été jetés dans la cours en plein milieu des élèves). M. Cailleaud explique que des courriers ont été adressés aux familles des enfants concernés.

Mme Meunier souhaite aborder le problème des punitions excessives qui sont survenues récemment dans le restaurant scolaire de l'école Gerbault. Mmes Roy et Christophe expliquent être déjà au courant et avoir fait le nécessaire. L'animatrice a été convoquée et priée de s'expliquer, elle a été rappelée à l'ordre.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent savoir pourquoi lors de la pause méridienne les animateurs n'animent plus de jeux. M. Cailleaud précise qu'en raison de nombreux arrêts maladies les effectifs de l'équipe d'animation sont insuffisants pour pouvoir continuer à animer des jeux trop élaborés, selon lui, cela monopolise au moins un animateur qui ferait défaut en ces temps de sous-effectifs. L'équipe étant en nombre réduit ce sont des jeux simples qui sont ponctuellement organisés. M. Cailleaud en profite pour expliquer que les parents souhaitant communiquer avec les animateurs sont priés de le faire en dehors de la pause méridienne, toujours pour des raisons de manque de disponibilité lié aux sous-effectifs.

Du mois de septembre à décembre 2015 les familles auront la possibilité de recevoir et payer leurs factures en ligne. Cette période aura valeur de test pour le reste de l'année scolaire.

A partir du mois de janvier, si tout se passe bien, le mode d'inscription sera plus souple et pourra se faire en ligne. Mme Meunier demande s'il sera aussi possible de désinscrire un enfant en

ligne, le système actuel étant complexe. M. Cailleaud ne sait pas.

VII / Pédibus

Fin juin, les parents d'élèves vont mettre en place un test sur deux circuits. Le matin, les parkings de la médiathèque et du cimetière serviront de relais aux familles pour déposer leurs enfants. Cette opération a pour but de déterminer la préparation de ce projet pour la rentrée prochaine. Mme Roy propose de profiter de la parution du prochain Vivacité pour en informer les familles.

VIII / Restauration scolaire

La prochaine commission de la restauration scolaire aura lieu le 23 juin, par conséquent Mme Roy estime qu'il y a peu à dire, pour le moment, sur ce sujet.

Néanmoins, Mme Meunier souhaite avoir quelques éclaircissements sur les journées de carence imposées lors d'une absence au restaurant scolaire. Mme Christophe répond que cette carence est systématique. Mme Roy précise que les familles doivent justifier au plus vite de l'absence de l'enfant à l'aide d'un certificat médical adressé à la mairie. La FCPE fait remarquer que la pause méridienne est gérée par la CCET. Mme Roy rétorque que le certificat doit être adressé à la CCET et à la mairie dans les plus brefs délais !

IX / Décalage des horaires entre l'école Gerbault et celle de Desnos

Mme Roy ne comprend pas que les représentants de parents d'élèves souhaitent revenir sur le sujet, pour elle cela a suffisamment été abordé. La FCPE explique que si le sujet a en effet été de nombreuses fois abordé, aucune solution n'a été apportée à ce problème. Mme Roy rétorque qu'il s'agit là d'un problème en rapport avec les APE. En effet, selon la municipalité, les animateurs après les Activités Péri-éducatives doivent ensuite se rendre dans d'autres lieux pour s'occuper du péri-scolaire. Mme Roy estime qu'il leur est déjà difficile de se rendre sur place sans que la sortie scolaire de Desnos ne soit avancée. La FCPE fait remarquer sa surprise quant à cet argument car c'est la première fois qu'il est porté à sa connaissance !

Fin de la séance : 20h45.